

de la Commission hydro-électrique du Québec sont les suivants: celui du lac Témiscouata, sur la Madawaska, celui du lac Kipawa, sur l'Outaouais, celui du lac Dozois, sur l'Outaouais supérieur, celui du lac Cassé dans le bassin de la Bersimis, et du lac Sainte-Anne, sur la Toulouste, affluent de la Manicouagan.

L'Hydro-Québec.—La Commission hydro-électrique du Québec a été établie en 1944 (S.Q. 1944, chap. 22) pour fournir de l'énergie aux municipalités, aux entreprises industrielles et commerciales et aux citoyens de la province de Québec aux prix les plus bas compatibles avec une saine administration financière. Le 1^{er} mai 1963, la Commission obtenait la mainmise sur les compagnies d'électricité privées suivantes exploitées dans la province de Québec: la *Shawinigan Water and Power Company*, la Compagnie du pouvoir du Saint-Maurice, la Compagnie *Quebec Power*, la Compagnie *Southern Canada Power*, la Compagnie d'électricité Gatineau, la Compagnie *Northern Quebec Power*, la Compagnie électrique du Saguenay et la Compagnie du Pouvoir du Bas St-Laurent. Par suite de ces transactions, toutes les installations de production d'électricité, sauf les installations exploitées par certaines entreprises industrielles pour leur propre compte, ont été confiées à la direction d'une seule administration. La Commission assure maintenant des services dans presque toutes les parties de la province, sauf à certains endroits peu nombreux où la distribution d'électricité est assurée par les municipalités, qui l'achètent pour la plupart de la Commission ou de ses filiales.

À la fin de 1966, l'Hydro-Québec et ses filiales possédaient 57 centrales hydrauliques actives (dont neuf en chantier) d'une capacité de 7,417,501 kW, et 14 centrales thermiques (dont une en voie d'agrandissement) d'une capacité de 345,743 kW, soit une puissance effective totale de 7,763,244 kW. Ces installations permettent la distribution équilibrée d'énergie partout au Québec et l'exploitation efficace des ressources hydrauliques de la province. On trouvera les renseignements sur les nouvelles installations en construction en 1966-1967 aux pp. 720-721.

13.—Statistique sommaire des activités de l'Hydro-Québec, 1965 et 1966

Détail		1965	1966
Puissance installée.....	kW	7,349,714	7,763,244
Hydraulique.....	kW	7,005,981	7,417,501
Thermique.....	kW	343,733	345,743
Charge de pointe primaire du réseau.....	kW	6,856,000	7,388,000
Électricité disponible.....	millions de kW	39,783	44,013
Total, ventes d'électricité.....	\$	288,156,148	313,530,432
Usagers, le 31 décembre.....	nombre	1,539,073	1,581,241
Revenus.....	\$	296,561,000	321,496,000
Frais d'exploitation (dont les achats d'électricité).....	\$	180,410,000	200,526,000
Investissements.....	\$	314,817,488	317,062,293
Valeur des propriétés et installations (prix coûtant).....	\$	2,959,242,963	3,526,597,369
Employés (le 31 décembre) sauf les employés de la construction.....	nombre	10,976	11,466
Salaires (sauf la construction).....	\$	65,000,000	86,278,000

Ontario.—La Commission d'énergie hydro-électrique de l'Ontario est un corps constitué, une entreprise publique indépendante dotée de pouvoirs étendus relativement à la distribution de l'électricité à travers toute la province. Son autorité provient d'une loi de la législature d'Ontario adoptée en 1906 pour faire droit aux recommandations des commissions consultatives formées auparavant, qui demandaient que les forces hydrauliques de l'Ontario soient conservées et utilisées à l'avantage de la population de la province. La Commission fonctionne actuellement en vertu de la loi sur la Commission de l'énergie électrique (S.O. 1907, chap. 19) adoptée en 1907 comme amplification de la loi de 1906 et modifiée ensuite de temps à autre (S.R.O. 1960, chap. 300, modifié). La Commission